DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE TORSAC

16410 TORSAC

AR Prefecture
016-211603324-20250409-D2025382-DE
Reçu le 16/04/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération : D_2025_38_2**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

**Objet : SyBRA : programme pluriannuel de gestion 2025 -2034 des bassins versanrs de la Charraud et de la Guirlande**

L' an deux mille vingt cinq, le mercredi 09 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Avril 2025

**Présents** : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, HENRI Audrey, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

**Pouvoirs** :
SURGET Chantal a donné pouvoir à TARDY Marie-Line
LABUSSIERE Patricia a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Absent(s)** : SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, SURGET Chantal, LABUSSIERE Patricia

**Secrétaire de Séance** : Francis GUILBAUD

Considérant que le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à :
- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2025-2034 des bassins versants de la Charraud et de la Guirlande au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement ;
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, a été menée du 26 février 2025 au 28 mars 2025 sur les communes de Bassac, Douzat, Echallat, Fleurac, Foussignac, La Couronne, Mérignac, Moulidars, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillac, St-Amand-de-Nouère, St-Cybardeaux, St-Michel, St-Simon, Torsac, Vaux-Rouillac et Voeuil et Giget.

Pour rappel, le SyBRA a été créé en 2016 à la suite des fusions des 6 structures gérant les milieux aquatiques.
La compétence GEMAPI permet au SyBRA d'intervenir sur plusieurs domaines de compétences :
- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'objectif du SyBRA est d'assurer une gestion efficace et raisonnée du réseau hydrographique (cours d'eau) et de disposer des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.
Afin de mettre en oeuvre son programme d'actions, la collectivité doit préalablement réaliser une déclaration d'intérêt général, ainsi qu'une déclaration dite "loi sur l'eau et les milieux aquatiques" afin de montrer que les travaux à engager par le SyBRA sont d'intérêt général.

Le SyBRA souhaite réaliser de nouveaux programmes pluriannuels sur 2 bassins versants : la Charraud et la Guirlande.
Huit enjeux principaux ont été déterminés :
- hydromorphologie ,
- habitats rivulaires et berges,
- continuité écologique,
- habitats naturels et lit majeur,
- infrastructures,
- gestion quantitative
- gestion qualitative,
- communication.

Madame le Maire informe le conseil que ce dernier est amené à émettre son avis au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit le 12 avril 2025.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

**Pour** 13 **Contre : 0 Abstention : 0**

AR Prefecture

016-211603824-20250409-D2025382-DE
Reçu le 16/04/2025

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD

MAIRIE DE TORSAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
16410 CHARENTE

Emis le 09/04/2025, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 16 AVR. 2025
Affiché le.....